



Famille dont le père est détenu : état des connaissances et élaboration d'un programme

*Barrette, M., Brunelle, N., Lafortune, D., Baillargeon, P., Dubeau, D., Bellemare, D., Cusson, J-F. et Plante, A.

Le projet « Grandir sainement avec un père détenu » a vu le jour depuis plus d'un an déjà. Initiative de la Maison Radisson, le projet vise à prévenir les problèmes d'adaptation chez les enfants de parents détenus (volet I) et à améliorer les compétences parentales des pères incarcérés (volet II). Trois phases sont prévues pour chaque volet soit: le portrait père et enfant, l'implantation de programmes d'intervention et de prévention de même que le transfert des connaissances. Cet article présente une synthèse du rapport (Barrette et al., 2002) rédigé pour la phase I du projet sur l'état des connaissances et sur l'élaboration d'un programme d'intervention et de prévention.

Le rôle du père dans la famille :

Le rôle du père dans les familles a subi d'importantes transformations au cours des dernières années. L'ascension des femmes sur le marché du travail et l'augmentation des taux de divorce et de séparation ont en effet incité plusieurs pères à s'impliquer activement auprès de leurs enfants. Le père d'aujourd'hui en plus d'occuper un rôle de pourvoyeur dans la famille, protège le lien d'attachement mère-enfant (Marvin et Stewart, 1990), représente une figure d'attachement complémentaire à la mère (Main et Weston, 1981) et sépare suffisamment l'enfant de sa mère favorisant ainsi son développement (Biller, 1984). Il permet également à l'enfant de se socialiser au moyen du jeu (Lamb, 1976), d'explorer son environnement (Le Camus, 1997) ainsi que de consolider son identité sexuelle (Stevenson et Black, 1988), son estime de soi et ses capacités d'apprentissage (Biller, 1984).

La défaillance de la relation paternelle peut quant à elle avoir des répercussions graves sur les enfants. Ceux confrontés à l'absence du père ou à une pauvre relation père-enfant peuvent en plus de ressentir de la tristesse, de la colère, de la culpabilité ou une crainte d'abandon (Valois, 1998), développer des difficultés académiques, d'adaptation et de comportement importantes (Biller, 1984; Phares, 1999).

L'impact de l'incarcération sur la famille et les programmes existants :

L'incarcération constitue une séparation qui engendre des situations familiales complexes (instabilité économique des parents, monoparentalité, stigmatisation) risquant d'affecter et de détériorer la vie des enfants et de leurs mères (Le Quéau et al., 2000). En effet, la criminalité et la judiciarisation



parentales sont considérées comme des facteurs pouvant susciter des problèmes psychologiques et comportementaux importants (repli sur soi, absentéisme scolaire, manque de discipline, délinquance) chez les enfants dont les parents sont incarcérés (Gabel, 1995; Le Quéau et al., 2000).

La séparation inflige aux pères détenus désirant maintenir des liens avec leurs enfants des sentiments de perte, d'impuissance, de tristesse et de culpabilité envers les enfants. La détérioration des liens père-enfant peut également affecter l'adaptation du détenu en milieu correctionnel et amoindrir ses chances de réintégration dans la collectivité (Lanier, 1995). À l'opposé, le maintien des liens familiaux peut être considéré comme un facteur important au succès de la réhabilitation (Wilczack et Markstrom, 1999).

Chez nos voisins américains, une place importante a été accordée aux pères détenus et aux enfants. Plusieurs programmes ont en effet été mis en place pour les parents détenus et leurs enfants (voir Cannings, 1990). Ces programmes visent principalement à améliorer les connaissances des détenus sur le rôle parental et le développement de l'enfant (le savoir), les liens d'attachement entre le parent et l'enfant (le savoir-être) ainsi que les compétences parentales du père (le savoir-faire). Les activités privilégiées par ces programmes sont les cours d'éducation parentale, les groupes d'entraide, les visites des enfants, les services de transport et d'hébergement, la préparation à la vie active, le soutien lors de la remise en liberté de même que les services d'extension à la collectivité.

Plusieurs études démontrent l'impact positif de ces programmes sur le détenu et la famille. L'étude de Wilczack et Markstrom (1999) indique, entre autres, que les pères détenus ayant participé à un tel programme avaient augmenté leurs connaissances à l'égard de leur rôle parental, le développement des enfants s'en étant ainsi trouvé amélioré. D'autres études mentionnent également que ces programmes favorisent la réintégration des pères détenus dans leur famille ainsi que dans la collectivité et réduisent les risques de récidive des détenus (Carlson et Cervera, 1991).

Au Québec, il y a toutefois peu de programmes, de projets ou d'activités qui visent à soutenir les liens des pères détenus avec leurs enfants. En effet, les politiques correctionnelles actuelles semblent peu tenir compte du fait que le détenu peut avoir des enfants. Par ailleurs, la plupart des services recensés se retrouvent majoritairement dispensés dans le milieu carcéral. Considérant que la relation père-enfant s'établira véritablement dans la collectivité et dans une perspective de continuité de services, il est apparu pertinent d'adapter et de créer un programme d'intervention et de prévention qui tient compte du contexte plus spécifique de la libération.



Portrait des familles québécoises dont le père est incarcéré :

L'élaboration de programmes nécessite cependant avant tout de bien cerner les besoins exprimés par les principales personnes concernées. C'est pourquoi il s'est avéré nécessaire dans le cadre de ce projet d'analyser la situation de familles québécoises ayant un père incarcéré en considérant à la fois le point de vue des pères, des conjointes et des enfants ainsi que des intervenants des maisons de transition travaillant de près avec ces familles.

L'analyse des entrevues qualitatives réalisées auprès des pères (n=19), des mères (n=6), des enfants (n=2) et des intervenants (n=9)¹ démontre que trois grandes périodes viennent affecter la vie des familles des pères détenus : l'arrestation, l'incarcération et la libération. L'arrestation et les procédures judiciaires constituent en effet des moments jugés difficiles par chacun des membres de la famille. Les procédures entourant l'arrestation et la condamnation entraînent bien souvent peine, colère, déception, honte et culpabilité chez les membres de la famille. Elles produisent un déséquilibre au sein de la famille auquel se juxtaposent bien souvent différentes difficultés : la médiatisation, le manque d'informations, la longueur des procédures judiciaires et les problèmes financiers.

Selon les répondants, la séparation qui découle de l'incarcération perturbe également l'organisation familiale et engendre des répercussions personnelles (crainte de rupture ou rupture définitive, dépression, sentiment d'impuissance, de culpabilité, de solitude, d'ennui et de tristesse), économiques (baisse du revenu familial, difficultés à assumer les frais du logement, de la nourriture ou autres) et sociales (stigmatisation) importantes auprès des membres de la famille. Des problèmes comportementaux (isolement, agressivité ou délinquance) et académiques sont également observés chez les enfants. Certains d'entre eux mentionnent aussi avoir adopté un rôle de soutien affectif pour leur mère depuis l'incarcération de leur père.

Malgré l'incarcération, plusieurs pères souhaitent maintenir des liens avec leur famille et leurs enfants. Des difficultés dynamiques (la relation avec la mère) et statiques (les heures de visites peu flexibles, les salles de visites inadéquates, les coûts des appels téléphoniques et des déplacements) viennent toutefois influencer, voire briser, les relations familiales durant l'emprisonnement.

La mise en liberté constitue également une période d'adaptation pour les familles des pères détenus. Cette adaptation se traduit pour certaines mères par une réorganisation des habitudes de vie qu'elles avaient établies lors de l'incarcération du père et par une remise en question de leur relation conjugale (peur de perdre l'autonomie nouvellement acquise, conflits résultant de l'éducation des enfants). Pour



les pères, la libération est plutôt ponctuée par l'importance de recréer des liens avec sa famille et ses enfants ainsi que par une prise de conscience de leur mode de vie. Les enfants pour leur part composent avec un sentiment d'insécurité associé à la crainte d'être séparée à nouveau de leur père.

Malgré les difficultés et les changements familiaux rencontrés lors de l'arrestation, l'incarcération et la mise en liberté du père, peu de services ou de programmes sont offerts aux familles des détenus. Afin de bénéficier d'aide, les différents membres de la famille ont généralement dû recourir au soutien de leurs proches ou aux services offerts dans la collectivité. Plusieurs suggèrent donc que des services ou des programmes d'informations et de soutien à la famille (ressources sociales et financières) soient prodigués aux familles des détenus. Selon les intervenants consultés dans les maisons de transition, il importe que cette aide soit disponible lors des périodes qui sont accompagnées de changements : au moment de l'incarcération et de la mise en liberté du père. Il s'avère aussi essentiel que ces services soient continus et offerts à tous les membres de la famille.

Programme d'intervention et de prévention :

Les écrits scientifiques ainsi que les propos recueillis auprès des familles des détenus et des intervenants témoignent de l'insuffisance du soutien au rôle parental en détention et en maison de transition. La Maison Radisson, soucieuse d'intégrer la dimension parentale dans les activités de son organisme, a pris l'initiative de développer un programme pour les pères détenus et leurs enfants. Le programme d'intervention et de prévention « Grandir sainement avec un père détenu » porte plus particulièrement sur la période de la libération et a pour but de maintenir ainsi que de renforcer les liens entre les pères détenus et leurs enfants. Ainsi, le programme s'intéresse à deux volets importants d'intervention : les enfants (volet I) et les pères (volet II).

Le programme destiné aux enfants (volet I) a pour but de prévenir les problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est détenu. Le volet enfant se veut davantage un programme de soutien et de prévention. Il consiste plus particulièrement à amener les enfants à comprendre les conditions entourant l'incarcération et la libération du père ainsi que leurs impacts et à favoriser l'expression des sentiments (colère, peur, culpabilité ou autres) et la socialisation. Il a aussi pour objectif de créer un partenariat avec les ressources de la collectivité afin de répondre aux besoins spécifiques de ces enfants.

¹ Notons qu'un « focus groups » a été réalisé auprès de sept intervenants, les deux autres intervenants ont, pour leur part, été rencontrés dans le cadre d'une entrevue semi-directive.



Le programme d'intervention élaboré pour les pères (volet II) vise à améliorer les compétences parentales des pères détenus. Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont d'augmenter le savoir (connaissances liées au rôle parental et au développement de l'enfant), le savoir-faire (développement, maintien ou amélioration des compétences parentales) et le savoir-être (développement des habiletés associées à un mieux-être de l'individu et à la création de relations interpersonnelles harmonieuses) des pères détenus.

Les personnes visées par ce programme sont les pères détenus des maisons de transition et leurs enfants qui souhaitent maintenir des liens. Le programme exclu toutefois les pères détenus ayant été incarcérés pour un délit à caractère sexuel (inceste, pédophilie,...) ou ayant une interdiction juridique de fréquenter leurs enfants.

C'est plus particulièrement par l'établissement d'activités sportives, culturelles, éducatives ou autres que le programme vise à maintenir les liens entre les pères détenus et leurs enfants. Ces activités, en plus de favoriser le rapprochement père-enfant, permettent généralement : 1- l'établissement d'un lien de confiance avec les pères et leurs enfants, 2- le rapprochement progressif du père dans la vie de ses enfants, 3- le partage de moments agréables avec les enfants et les membres de sa famille, 4- l'exercice des responsabilités parentales dans un environnement supervisé et 5- le renforcement du père par des interventions individuelles ou de groupe (voir Cannings, 1990).

Dans le cadre de ce programme, des ateliers sont également offerts aux pères détenus et ont pour but d'augmenter leurs connaissances sur 1- le rôle, la fonction et l'engagement du père dans la vie de l'enfant, 2- le développement de l'enfant et ses besoins, 3- l'impact de la séparation et l'incarcération et 4- les problèmes d'adaptation des enfants et les moyens d'intervention.

Il s'agira maintenant d'implanter ce programme dans quelques maisons de transition et d'écrire à pareil date l'an prochain comment cette implantation s'est déroulée.

*Martine Barrette est la coordonnatrice du projet « Grandir sainement avec un père détenu », elle est criminologue de formation. Natacha Brunelle, André Plante et Pierre Baillargeon sont professeurs-chercheurs au département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Denis Lafortune est professeur-chercheur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Diane Dubeau est évaluatrice externe du projet et professeur-chercheur au département de psychoéducation à l'Université du Québec à Hull. Daniel Bellemare est directeur général de la Maison Radisson, un centre résidentiel communautaire situé à Trois-Rivières. Jean-François Cusson est membre actif de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

Liste des références :

- Barrette, M., Lafortune, D., Baillargeon, P., Brunelle, N. et Plante, A. (2002). Rapport de la phase I du projet «Grandir sainement avec un père détenu». Rapport réalisé par la Maison Radisson.
- Billar, H.B. (1984). Fathers and Families : Patterns Factors in Child Development. Westport, Connecticut, London; Auburn House.
- Carlson, B. E. & Cervera, N. (1991). Inmates and their Families: Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning. Criminal Justice and Behavior: An International Journal, 18, 1, 318-331.
- Cannings, K.L. (1990). Un vide à combler: programmes et services visant à faciliter les contacts entre les détenus et leurs enfants. Gouvernement du Canada, Direction des affaires correctionnelles.
- Gabel, S. (1995). Les problèmes de comportement des enfants dont les parents sont incarcérés. Forum, 7, 2, 37-39.
- Lanier, C.S. (1995). Les pères incarcérés: programme de recherche. Forum, 7, 2, 34-36.
- Le Camus, J. (1995). Pères & bébé. Paris: L'Harmattan.
- Le Quéau, P., Ailet, V., Dubéchet, P., Fronteau, A., & Olm, C. (2000). L'autre peine. enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus. Département « évaluation des Politiques Sociales, Crédoc, l'entreprise de recherche. Cahier de recherche, No. 147 P.139.
- Main, M. & Weston, D. R. (1981). The quality of the toddler's relationship to mother and to father: Related to conflict behavior and the readiness to establish new relationships. Child Development, 52, 3, 932-940.
- Markstrom C. A. & Wilczak, G. L. (1999). The effects of parent education on parental locus of control and satisfaction of incarcerated fathers. International Journal of offender Therapy and Comparative Criminology, 43, 1, 90-102.
- Marvin, R. S., Stewart, R. B. (1990). A family systems framework for the study of attachment. In Greenberg, M.T., Cicchetti, D. (Eds). Attachment in the preschool years: Theory, research, and intervention (pp. 51-86). Chicago, IL, US: The University of Chicago Press.
- Phares, V. (1999). « Poppa » Psychology. The role of fathers in children's men being. Westport : Praeger.
- Stevenson, M.R. & Black, K.N. (1988). Paternal absence and sex-role development: A meta-analysis. Child Development, 59, 3, 793-814.
- Valois, J. (1998). Sociologie de la famille au Québec. Montréal: Édition CEC Inc.
- Wilczark, G.L. & Markstrom, C.A. (1999). The effects of parent education on parental locus of control and satisfaction of incarcerated fathers. International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 43, 1, 90-102.